



Commune d'Audembert
50 rue de la mairie
62250 Audembert

Tél : 03.21.87.12.62

commune.audembert@wanadoo.fr

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE AUDEMBERT APRÈS UNE SÉANCE OÙ LE QUORUM N'A PAS ÉTÉ ATTEINT

Vu l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivité Territoriales

Madame la conseillère municipale,
Monsieur le conseiller municipal,

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du lundi 16 décembre 2024, le conseil, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre de membres présents.

Cette réunion aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 18h00 en la Mairie de Audembert

- **Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2024**

ORDRE DU JOUR

- 1/ Route du Bédât : sens interdit sauf riverains**
- 2/ Décision modificative n°1**
- 3/ Présentation du rapport d'activité 2023 de la CCT2C**
- 4/ Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**
- 5/ Prolongation de la convention d'adhésion au contrat groupe de protection sociale complémentaire mis en place par le CDG 62**
- 6/ délibération amortissement des subventions - durée**
- 7/ Convention médiation préalable obligatoire avec le CDG 62**
- 8/ Tarification 2025**

Comptant sur votre présence,
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée

Fait à Audembert, le 16 décembre 2024

Le Maire
Patricia ADMONT

